

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 10 DÉCEMBRE 2012

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme TALARMAIN, absente excusée qui a donné pouvoir à M. TALARMIN, de M. JEZEQUEL, absent excusé, qui a donné pouvoir à M. LANNUZEL, et de Mme LEVANT, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme ARZUR. Lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)

Trois D.I.A. sont étudiées, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- ZK 171p, route de Kerven, terrain non bâti, environ 700m² ;
- YP 266, route de la Luronne, terrain bâti, 1780 m².
- YS 100, rue Christian Le Provost, terrain bâti, 747 m² ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune.

- DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES N°1

❖ Budget principal de la commune

- Après avoir pris connaissance de l'état des comptes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête les décisions suivantes, dans le cadre de la Délibération Budgétaire Modificative n°1 sur l'exercice 2012.

- Section de fonctionnement

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>Recettes de fonctionnement</u>				
- Chap. 011	- Charges à caractère général	- +6 500	- Chap 013	- Atténuation de charges	- +27 500
- art. 60622	- carburants	- +4 000	- art 6419	- remboursement sur rémunération du personnel	- +27 500
- art.60623 1	- alimentation cantine	- -3 500	- Chap 73	- Impôts et taxes	- -22 800
- art. 60632	- fournitures de petit équipement	- +1 300	- art 73111	- contributions directes	- -6 000
- art 6156	- maintenance	- +1 500	- art 7318	- taxes sur terrains devenus constructible	- +1 100
- art 616	- primes d'assurances	- -2 000	- art 7322	- dotation de solidarité CCPI	- -49 800
- art 62281	- contrat enfance jeunesse	- +3 200	- art 7325	- fds péréquation rec fisc communales	- +15 800
- art. 627	- services bancaires et assimilés	- +2 000	- art 7362	- taxe de séjour	- +3 000
- chap 012	- charges de	- +24 000	- art 7381	- taxe addit. Aux droits	- +13 100

	personnel				<i>de mutation</i>		
- art 6411	- personnel titulaire	-	-7 000	- chap 74	- dotations et participations	-	+26 500
- art 6413	- personnel non titulaire	-	+25 500	- art 74121	- dotation de solidarité rurale	-	+20 850
- art 64168	- CAE	-	+1 000	- art 74127	- dotation nationale de péréquation	-	-2 000
- art 6451	- cotisations à l'URSSAF	-	+4 000	- art 746	- dotation générale de décentralisation	-	+1 250
- art 6454	- cotisations aux ASSEDIC	-	+500	- art 7477	- sub. /part. aut. Établ. publics	-	+6 400
- Chap 65	- Autres charges de gestion courante	-	+1 500	- chap 75	- autres produits de gestion courante	-	+5 200
- art 655470	- synd. Du plan d'eau de l'Aber Ildut	-	+500	- art. 752	- revenus des immeubles	-	+1 100
- art 658	- charges diverses de gestion courante	-	+500	- art. 7521	- loyers commerciaux aux hors taxes	-	+500
- art 6581	- prestations sociales	-	+500	- art 758	- produits divers de gestion courante	-	+ 3 600
- Chap 66	- Charges financières	-	+8 500	- chap 77	- produits exceptionnels	-	+4 100
- art 66111	- intérêts réglés à l'échéance	-	+6 000	- art 7788	- produits exceptionnels divers	-	+4 100
- art 6615	- int. Des cptes courants et dépôts	-	+1 500	- chap 042	- opération d'ordre de transferts entre section	-	+40 000
- Art 668	- Autres charges financières	-	+1 000	- art.722	- travaux en régie	-	+40 000
- Chap 023	- Virement à la section d'investissement	-	+40 000	-	-	-	-
- Total dépenses de fonctionnement		-	+8	- Total recettes de fonctionnement		-	+8005000

Section d'investissement							
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement					
- chap 20	- immobilisations incorporelles	- +3 200		- chap 13	- subvention d'investissement	- +159 400	
- art 203195	- étude de conception paysagère Kerzignat	- +3 200		- art 132101	- subv. DETR cellules commerciales	- +100 000	
- chap 21	- immobilisations corporelles	- +8 200		- art 132316	- subv. Dep. Rd point RD 28	- +15 000	
- art 2121	- plantations d'arbres et d'arbustes	- +1 000		- art 132582	- fds concours CCPI s.sports bourg	- +49 800	
- art 2158	- outillage et matériel technique	- +5 000		- art 13289	- subv. Feder. Frcse football	- +3 200	
- art 2182	- matériel de transport	- -5 000		- art 1342	- amendes de police	- -8 600	
- art 21836	- matériel informatique centre multimédia	- +5 000		- chap 024	- produits de cessions d'immobilisations	- +30 000	
- art 21847	- mobilier accueil OMT	- +1 200		- chap 021	- virement de la section de fonctionnement	- +40 000	
- art 21885	- jeux école publique	- +1 000		-	-	-	
- chap 23	- immobilisation en cours	- +177 000		-	-	-	
- art 231317	- extension cantine de Plouarzel	- -16 000		-	-	-	
- art 231321	- cellules commerciales	- +35 000		-	-	-	
- art 231397	- sol salle omnisport bourg	- +17 000		-	-	-	
- art 231512	- aménagement voirie rond-point RD 28	- +79 000		-	-	-	
- art 231560	- part. com. Aménagement Corsen	- +1 000		-	-	-	
- art 231589	- éclairage public et enfouissement	- +61 000		-	-	-	

-	chap 16	-	réseau emprunt et dettes assimilées	-	+1 000	-	-	-	-
-	art 1643	-	emprunt en devises	-	+1 000	-	-	-	-
-	chap 040	-	op. d'ordre de transferts entre sections	-	+40 000	-	-	-	-
-	art 231313	-	grosses réparations de bâtiment	-	+15 000	-	-	-	-
-	art 231507	-	grosses réparations voirie diverses	-	+25 000	-	-	-	-
-	Total dépenses d'investissement	-		-	+	-	Total recettes d'investissement	-	+
					2				2
					2				2
					9				9
					4				4
					0				0
					0				0

❖ **Budget annexe assainissement**

- Après avoir étudié l'état des comptes, le Conseil Municipal délibère et vote la Délibération budgétaire modificative n°01 de l'exercice 2012 comportant les ajustements suivants :

- **Section d'exploitation : néant**

- **Section d'investissement**

-	<u>Dépenses d'investissement</u>	-	<u>Recettes d'investissement</u>						
-	Chapitre 23	-	immobilisations en cours	-	- 500	-	-	-	-
-	Article 2315	-	instal techn, mat et outils industr	-	- 500	-	-	-	-
-	chapitre 16	-	emprunts et dettes assimilées	-	+ 500	-	-	-	-
-	article 1641	-	emprunt euros	-	+400	-	-	-	-
-	article 1643	-	emprunts en devises	-	+ 100	-	-	-	-
-	Total dépenses d'investissement	-		-	0	-	Total recettes d'investissement	-	0

❖ **Budget SPIC crèche « l'île aux enfants »**

- Après présentation de la situation budgétaire, le Conseil Municipal délibère et adopte la Délibération Budgétaire Modificative n°1 de l'exercice 2012, à savoir :

- **Section d'exploitation**

-	<u>Dépenses d'exploitation</u>	-	<u>Recettes d'exploitation</u>								
-	Chapitre 011	-	charges à caractère général	-	+7 100	-	chapitre 013	-	atténuation de charges	-	+12 600
-	chapitre	-	charges	-	+20 500	-	chapitre	-	ventes	-	-100

012	de personnel et frais assimilés			70	produits, prestations		
- chapitre 67	- charges exceptionnelles	-	+100	- chapitre 74	- subventions d'exploitation	-	+15 200
- Total dépenses d'exploitation		-	+2	- Total recettes d'exploitation		-	+27000
- Pas de section d'investissement							

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT APPLICABLES EN 2013

Tarifs communaux 2013

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse d'environ 2% sur la plupart des prestations et de voter les tarifs suivants, applicables du 01/01 au 31/12/2013 :

Dépenses en €:

- Location terrain Le Bars (Ruscumunoc) pour camping	-	411	- Activités périscolaires / élève / an	-	16,
- Voile scolaire/séance (8 séances/année scolaire/élève)	-	5,5	- Contrat associatif école privée / élève / an (maternelle et primaire):	-	650

Recettes en €

- <u>Logement de fonction de l'école de Trezien</u>	- Part	- 172,70	- Particip. Rémunération	-	CCPI
---	--------	----------	--------------------------	---	------

- <u>Produits funéraires :</u>	- Creusement fosse funéraire /employés municipaux :	- 175,40	-	-	-
- <u>Concessions</u>	- Simple 15 ans	- 84,00	- Simple 30 ans	- 168,00	- Simple 50 ans - 243,00

	cimetièrees communaux :	- Double 15 ans	- 168,00	- Double 30 ans	- 336,00	- Double 50 ans	- 534,00
-	Columbarium :	- Concession 15 ans	- 159,00	- Concession 30 ans	- 318,00	- Concession 50 ans	- 514,50
		- Taxe ouverture cas e :	- 37,70	- Plaque à graver (modèle unique):	- 64,30	-	-
-	<u>Locations de matériel</u>	- Podium (asso ext.) :	- 73,00	- Table et chevaux :	- 3,30	- Banc :	- 2,05
-	<u>Couverts :</u>	- caution	- 104,00	- Location 1 à 100 couv.	- 25,00	- Loc. > 100 couverts/unité suppl.	- 0,20
-	<u>Locations diverses</u>	- Salle polyvalente aux commerçants locaux :	- Caution :	- 625,00	- Montant :		- 316,00
-		- Salle communale après obsèques	- 75,00	-	-		-
-	Salle rest	- Habitants	- 1 journée	- 338,00	- 2 journée		- 508,00

	aura tion scol aire de Trez ien (juill et et août) 201 4	Plou arzel				s	
		- Per son nes exté rieur es	- 1 jour née	- 450, 00		- 2 jour née s	- 624,00
-	Loc al boul ang erie Por stév igné sais on esti vale	- 220, 00	- Loc al auto - écol e/m ois	- 220, 00		- Gar age / moi s :	- 39,80
-	Pour mémoire loyers fixés sur les baux + révision sur index : bureau de Poste + logement au-dessus Poste + salon coiffure + boulangerie +location distributeur automatique de billets + servitude de passage Compagnie du Vent (YK 14)						
-	Terr e plei n Ker glon ou :	- Stati onn eme nt bate aux de plai san ce/ m ² / moi s, calc ul bas é	- Adh éren t Syn d. Plan eau				- 0,84
		- s/ + gran de long ueur × + gran de larg eur bate au :	- Non adh éren t				- 1,37
-	Ten nis en sall	- 9,65					-

e / heur e :							
-	<u>Ventes diverses</u>	- Photocopie A4 (recto)	- 0,20	- A4 (document adm)	- 0,18	- A4 recto verso	- 0,30
-		- Photocopie A3 (recto)	- 0,40	- A3 recto verso	- 0,50	-	-
-	<u>Annonce bulletin communal (au bénéfice du CCAS)</u>	- 2,20	- Fax émiss. /page	- 3,00	- Fax Réception / A4		- 0,60
-	<u>Transport scolaire</u>	- 1er enfant/an	- 200,00	- 2ème enfant / an	- 130,00	- 3ème enfant / an	- 60,00
-	<i>Tarifs fixés par le CG 29</i>	- 4ème enfant / an	- gratuit	- Regroupement au bourg élèves allant à Brest/élève/trim			- 41,80
-	<u>Taxe de séjour / jour / pers</u>	- Meublés, chambre hôtes	- 0,40	- campings	- 0,30	- Hôtel * et **	- 0,35
-	Part commun	- Hôtels ***	- 0,50	- Autres caté			- 0,40

e+d
épar
tem
ent

gori
es
(vill
age
s
vac
anc
es,
port
s...)

- **Ca
mpi
ng/c
arav
anin
g** - **Campings aménagés** : forfait /famille (5pers) / emplacement pour redevances camping)
- Ouverture du 15/05 au 15/09 sauf Ruscumunoc : du dernier week end d'avril au 15 /09

- Em plac eme nt pour cara van e, cam ping -car ou tente	- 1 jour	- 13,8 0	- 1 se m aine	- 67,6 0	- 2 se m aine s	- 132,60
	- 1 moi s	- 254, 00	- 2 moi s	- 465, 00	- 3 moi s	- 618,00
	- Si >5 /jour /adu lte en +	- 2,05	- / jour/ enfa nt 6/12 ans	- 1,20	-	-
	- Tarif élec tricit é /jour /bra nch eme nt	- 2,65	- Dou che cha ude (jeto n)	- 1,00	- Jeto n lave - ling e :	- 4,60
- Tarif de grou pe /jour /ca mpe ur colo nie :	- 3,55	- Jeto n Sèc he ling e :	- 3,55	-	-	-
- Gar age mort / jour (sau f juille t et août):	- 5,10	- Rist ourn e adh éren ts FFC (ca mpi ng com .				- 5%

homologués)
:

- **Camping sur terrains non aménagés** : en terrain privé le même tarif est applicable aux tentes et caravanes, camping-cars. Leur nombre est limité à 6 par terrain quel que soit la superficie de la parcelle

- Fourniture d'eau / commune	- 1 semaine	- 3,90	- 2 semaines	- 7,55	- 1 mois	- 14,30
	- 2 mois	- 26,30	- 3 mois	- 39,50	- Répurgation : tarifs CCPI	
- Aire camping-car :	- Emplacement 24 h	- 4,00	- vidange	- gratuite	- Chargement batterie / eau	- 2,00
-	- Branchement électrique 24h 00 :	- 2,65	-	-	-	-

- Bibliothèque	- Cotisation / an / famille :	- Bibliothèque :	- 19,90	- Bibliothèque + audio	- 26,50	
-	- Bibliothèque + DVD :	- 32,00	- Bib. + audio + DVD :	- 38,60	- DVD seul / mois :	- 1,00
- Tarifs saison estivale (juillet-août)	- caution	- 100	- cotisation bibliothèque	- 7,65	- Bibliothèque + audio	- 14,30
- Accès Internet :	- Adhérent 1 heure :	- 1,00	- ½ heure :	- 0,50	- Non adhérent 1 h :	- 2,00
					- ½ heure :	- 1,00
- Cen	- Coti	- 16,1	- /	- 21,4	- /	- 33,15

<u>tre</u> <u>mult</u> <u>imé</u> <u>dia</u>	<u>sati</u> <u>on</u> /ind / an :	0	fami lle / an :	0	ass ocia tion / an :				
- La cotisation comprend l'accès libre aux ordinateurs et logiciels installés mais pour les locations, les tarifs /adhérent et cautions s'appliquent. Pour les écoles et associations communales, la cotisation couvre également l'utilisation de tout le matériel, mais la caution est maintenue.									
- Initi atio n / heur e (rés ervé e adh éren ts)	- 4,20	- Ach at de CD Ro m	- 2,30	- Accès libre demandeurs emploi (CV, recherches internet)					
- Acc ès Inter net	- Adh éren t 1 heur e	- 1,00	- ½ heur e	- 0,50	- Non adh éren t 1 h	- 2,00	- ½ heur e	- 1,00	
- Loc at. app areil phot o num	- caut ion	- 331, 00	- Adh éren t, jour née	- 11,0 0	- Non adh éren t jour née			- 16,00	
- Loc atio n cam éra num ériq ue:	- caut ion	- 662, 00	- Adh éren t jour née	- 22,1 5	- Non adh éren t, jour née			- 27,75	
- Impr essi on feuil les :	- A4 NB	- 0,20	- A4 coul .	- 0,85	- A3 NB	- 0,40	- A3 coul eur	- 1,70	
- Location video projecteur : matériel réservé aux écoles et associations communales			- Caution, écran mobile inclus					- 47	
- Ani mau x erra nts (fort e haus se déci dée)	- Tra nsp ort SPA ani mal déjà capt uré	- 51,0 0	- Cap ture ani mal / serv ices mun icip aux:	- 51,0 0	- Cap ture et tran spor t de l'ani mal :			- 102,00	
- Syndicat d'irrigation de l'aber lldut			- Participation / travaux administratifs / an :					-	

Tarifs assainissement 2013

- Monsieur le Maire rappelle que la loi LEMA précise que la part de l'abonnement doit représenter 30% maximum de la facture d'un abonné consommant 120 m³. Après étude de la proposition retenue par la commission des finances et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs 2013 comme suit :
- • Abonnement : 121,28 € HT ;
- • Prix du m³ : 2,38 € HT ;
- • Taxe de raccordement : 1 284,90 € HT
- • Participation à l'Assainissement Collectif : 2 569,81 € HT

- SUBVENTION À L'ADMR

- Vu la situation de la fédération ADMR, le vote de la subvention à l'association ADMR de Plouarzel avait été ajourné en mars dernier. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal décide de suivre la proposition de la commission des finances et d'accorder à l'association ADMR de Plouarzel une subvention de 780 € pour l'année 2012.

- GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE POUR UN EMPRUNT RÉALISÉ PAR LA S.A. HLM AIGUILLON CONSTRUCTION

- Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal délibère et se déclare favorable à l'octroi de la garantie de la commune pour l'emprunt réalisé par la SA HLM Aiguillon construction afin de financer la construction de 3 pavillons dans la Z.A.C. de Kreizh Arzhel. Les conditions de cet emprunt sont les suivantes : Prêt Social de Location Accession (PSLA) d'un montant de 463 129 €, 360 mois, taux d'intérêt actuariel annuel révisable (3,25% à la date du 01/12/2012). Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN TRONÇON DE CHEMIN À TOULAN DOUR

- Après avoir pris connaissance de l'estimation des Domaines en date du 6 août 2012 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la vente du chemin cadastré sous le n° YR 181 pour 220 m² au prix de 10 € le m² soit un total de 2 200 € et rappelle que les frais d'arpentage et d'actes relatifs à cette vente seront à la charge du demandeur. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

- ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

- Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité accepte d'annuler diverses recettes que le Trésor Public, malgré les procédures mises en œuvre, n'a pas réussi à encaisser pour la commune. Montant global : 164,91 €.

- SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE : DÉLIBÉRATION SUR LES ARRÊTÉS PORTANT PROJET DE FUSION DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

- Le Conseil Municipal avait étudié lors de sa séance du 12 novembre dernier les projets de fusion de différents syndicats avec la C.C.P.I. Après avoir échangé sur le sujet, les conseillers municipaux avaient décidé d'ajourner le vote dans l'attente de l'avis du syndicat intercommunal d'assainissement concernant Plouarzel et Lampaul Plouarzel. Le conseil syndicat s'est prononcé contre ce projet. Le Conseil Municipal, par 2 voix pour, 14 voix contre et 7 abstentions s'est prononcé en défaveur de ce projet de fusion ; les éléments présentés par les services de l'État n'étant pas suffisamment précis.

- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION « SANTÉ AU TRAVAIL »

- Le Conseil Municipal prend connaissance des termes du projet de convention avec le Centre de Gestion du Finistère qui propose un service de santé au travail. Ce service a pour mission de rassembler les compétences nécessaires à la santé et la sécurité des agents, à l'adaptation de leurs conditions de travail et au maintien dans l'emploi des agents. Il est composé de médecins, d'infirmiers du travail et d'un référent handicap. Les prestations fournies sont les visites médicales, les actions en milieu du travail, l'équipe pluridisciplinaire de maintien dans l'emploi. Le taux de la cotisation santé au travail est voté chaque année par le Conseil d'Administration du CDG 29 (2013 : cotisation au taux de 0,37% avec pour assiette la base URSSAFF en totalité). Après en avoir

délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à la mise en œuvre de cette convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce document.

- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance de la possibilité d'évolution de carrière de deux agents en poste, le Conseil Municipal délibère et décide la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (32h06) à compter du 01/03/2013 et d'un poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet (27h40) à compter du 01/01/2013.

- AFFAIRES DIVERSES

- **Avis sur dossier soumis en enquête publique** : Une enquête publique est ouverte à la mairie de Plouarzel jusqu'au 19 décembre 2012, relative à l'extension de l'élevage porcin et bovin par l'EARL JAOUEN-PETTON aux lieudits Ker ar Creac'h, Kerloas et Ty Ruz en Plouarzel, Lannéon en Lanrivoaré et Feunteun Leac'h en Ploumoguier. Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier.
- **Décisions concernant le SPIC crèche l'île aux enfants** :
 - Modification du tableau des effectifs : Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du SPIC Crèche « l'île aux enfants ». Le Conseil Municipal délibère et, par 22 voix pour et une abstention se prononce en faveur de la modification du tableau des effectifs comme suit : augmentation des heures du poste d'assistante de direction comptable : 26,5h ; modification des horaires de deux auxiliaire de puériculture (30,29h et 32h00) ; création d'un poste d'animateur(rice) de jeunes enfants en Contrat d'accompagnement à l'emploi (20h).
 - Prime annuelle : Après présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité délibère en faveur de l'instauration d'une prime annuelle versée aux agents du SPIC crèche l'île aux enfants. Cette prime se calcule au prorata du temps de travail effectif sur l'année concernée. Si une personne est absente pour congés maladie ou maternité plus de 15 jours, ce temps sera réduit. Elle est de 200€ net pour un temps plein en CDI ; 150€ net pour un temps plein en CDD (contrats aidés ou de longue durée). Cette prime est versée sur le salaire du mois de décembre de chaque année.
 - Nomination de régisseur des recettes : Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité se prononce en faveur de la nomination de Mlle Isabelle SCHOENBACHER pour assurer les fonctions de régisseur adjoint.
 - Modification des représentant(e)s des familles : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition comportant les changements suivants : les parents sortants : Mme CORNEN Patricia et M. BOURAYA Hakim sont remplacés par Mme BRIARD Élise et Mme AUSSANT Mélanie.
- **Création d'un poste de chargé de communication et d'animation multimédia** : résultat de l'appel à candidature. Par délibération du 12 novembre 2012, le Conseil Municipal a validé la création d'un poste de chargé de communication et d'animation multimédia. Un appel à candidature a été lancé pour mettre en œuvre cette décision. Après avoir étudié les dossiers et reçu les candidats, la commission d'embauche propose de retenir Monsieur Franck Gicquiaud. Le Conseil Municipal délibère et par 22 voix pour et une abstention valide la proposition de la commission d'embauche.
- **Ancienne propriété Segalen**. Suite à l'acquisition par l'Établissement public foncier de la propriété Segalen ; ce bien va être mis à la disposition de la commune en attendant d'y réaliser un projet global. La commune souhaite utiliser le hangar et louer l'habitation. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour la réalisation de travaux de réaménagement afin de permettre la location de cette maison. La totalité des travaux s'élève à 7 877,08€ HT. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer mensuel de la maison. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer à 400€ /mois (sans les charges). Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **Jumelage** : Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel de la délégation de Clifden qui a beaucoup apprécié son séjour à Plouarzel. Les diverses manifestations organisées à cette occasion ont remporté un beau succès populaire.
- **Téléthon** : il s'est déroulé vendredi à Lampaul Plouarzel, samedi à Plouarzel, et dimanche à Ploumoguier. Les animations du samedi après-midi ont été bien suivies mais les recettes sont moindres que celles de l'année dernière.

- **Enfance-jeunesse** : L'élection du nouveau Conseil Municipal Jeunes s'est bien déroulée, les nouveaux élus seront invités à participer à l'opération 1 but = 1 arbre qui aura lieu au mois de janvier.
- **L'Arbre de Noël communal** se déroulera dimanche 16 décembre à partir de 15h15 à la salle polyvalente. Tous les enfants de la commune sont invités à y participer.
- **La cérémonie des vœux** aura lieu samedi 22 décembre à 18h00 à la salle polyvalente.